

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 16 SEPTEMBRE 2026****DELIBERATION N°2026/1609-08**

Objet : AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME GENERAL POUR PRISE EN COMPTE DE LA MISSION DOCUMENTS STRUCTURANTS ET PROSPECTIVE ET CREATION DE L'EMPLOI DE CHEF DU SERVICE CONTROLE DE GESTION

L'an deux mille vingt-six et le 16 septembre à 11h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 08 septembre 2026 envoyée aux membres de cette instance, au vu de l'urgence, par courriel le 11 septembre 2026.

Bureau du Conseil d'Administration du SDIS Séance du 16 septembre 2026 <u>Liste des présents</u>			
<u>Membres du Bureau du CASDIS</u>			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
THOMAS	Fabienne	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
<u>Liste des personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance du Bureau</u>			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
COL LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du SCP	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THOMAS, 1^{ère} vice-présidente

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Bureau du CASDIS n°2023/2806-05 portant modification de l'organigramme du SDIS 971 suite à la création de la sous-direction santé et d'un poste de chargé de mission rattaché à la Direction en date du 28 juin 2023,

Vu la délibération du CASDIS n°2026/1305-08 portant modification de l'organigramme du SDIS 971 – Sous-directions – et création d'emplois du 13 mai 2026,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité pour le SDIS 971 de modifier son organisation actuelle afin de doter le service des outils méthodologiques et organisationnels nécessaires dès les premières étapes de mise en œuvre du projet d'établissement, et ce, pour sécuriser sa conduite et renforcer les capacités de pilotage stratégique de l'établissement,

Vu le rapport de présentation de cette affaire annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial lors de sa séance du 16 septembre 2026 tenue en amont du présent Bureau,

Vu le tableau des effectifs et des emplois permanents modifié,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Approuve l'ajustement de l'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe en maintenant, à titre transitoire, une mission « *Documents structurants et prospective* » au niveau de la Direction dans les conditions exposées dans l'affaire au bureau.

Article 2 : Pour permettre la première étape de mise en œuvre de l'organigramme du Groupement Pilotage Evaluation et Prospective (GPEP), l'emploi permanent à temps complet qui suit est créé à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

Filière administrative :

- Un (1) Chef du service Contrôle de gestion : *Attaché territorial, Attaché principal*

Article 3 : Le tableau des effectifs des emplois permanents se verra ainsi modifié.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260916-Delib261609-08-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026

VOTE DU BUREAU DU CASDIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260916-Delib261609-08-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Groupement Ressources Humaines (GRH)

Affaire suivie par Christen ZORA, Cheffe du GRH

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Séance du 16 septembre 2026

Affaire N°8 : Ajustement de l'organigramme général pour prise en compte de la missions documents structurants et prospective, et création de l'emploi de chef du service Contrôle de gestion

Références juridiques :

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général de la fonction publique ;
- Délibération du SDIS n°2023/2806-04 portant création d'un emploi permanent de chargé de mission en date du 28 juin 2023 ;
- Délibération du SDIS n°2026/1305-08 relative à la modification de l'organigramme du SDIS 971, sous-directions et créations d'emplois en date du 13 mai 2026.

Annexe :

- Organigramme modifié

I – Exposé des faits :

Par délibération du 13 mai 2026, le Conseil d'Administration du SDIS 971 a approuvé une évolution de l'organisation interne de l'établissement, destinée à renforcer les fonctions de pilotage stratégique et à accompagner la mise en œuvre du futur projet d'établissement.

Toutefois, la nouvelle organisation fonctionnelle, telle qu'arrêtée, ne permet pas de mettre suffisamment en évidence deux composantes pourtant essentielles de cette démarche : d'une part, la structuration de la fonction de contrôle de gestion et, d'autre part, la conduite des travaux de prospective et de production des documents structurants.

Or, le projet d'établissement se situe aujourd'hui dans une phase de conception, au cours de laquelle il est indispensable de définir les méthodes, les référentiels et les outils qui constitueront le socle du pilotage stratégique de l'établissement.

Cette phase préparatoire nécessite un apport méthodologique important afin de garantir la cohérence des travaux conduits, leur articulation avec les différentes politiques de l'établissement et la qualité des futurs outils d'aide à la décision.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'ajuster l'organigramme afin de mieux traduire ces priorités organisationnelles au sein de la Direction et au niveau du Groupement Pilotage Evaluation et Prospective (GPEP).

L'avis préalable du Comité Social Territorial a été sollicité en ce sens par présentation des éléments d'appréciation ci-après détaillés, concernant l'ajustement de l'organisation des services.

II – Eléments d’appréciation :

A cette fin, il est proposé de maintenir, à titre transitoire, une **mission "Documents structurants et prospective"**, chargée de conduire les travaux de conception méthodologique, d'élaborer les documents stratégiques de l'établissement et d'en assurer la cohérence d'ensemble afin d'accompagner la mise en œuvre du projet d'établissement.

Ce dispositif transitoire, justifié par l'importance des travaux de structuration actuellement engagés, a vocation à être maintenu jusqu'au départ à la retraite de l'agent qui en assure le pilotage et qui occupe déjà ce poste. Il sera donc conforté dans ces fonctions de niveau chef de groupement, légitimant aussi la feuille de route qui lui a été fixée.

À l'issue de cette période, ces activités auront vocation à être intégralement réintégrées au sein du **service Prospective**, conformément à l'organisation pérenne arrêtée par l'établissement.

En parallèle, la création d'un **service Contrôle de gestion**, déjà identifié sur le plan fonctionnel dans l'organigramme modifié, doit désormais être traduite sur le plan réglementaire.

En effet, si cette évolution organisationnelle acte l'existence du service, celui-ci ne peut être pleinement opérationnel sans la création de l'emploi de **chef du service Contrôle de gestion**, aujourd'hui inexistant au tableau des emplois de l'établissement.

Le poste de chef du service contrôle de gestion devra répondre à l'enjeu de structurer durablement la fonction de pilotage de la performance, de suivi des indicateurs et d'évaluation des politiques publiques.

Le titulaire de cet emploi sera donc notamment chargé de :

- ✓ Développer les outils de contrôle de gestion ;
- ✓ Mettre en œuvre les dispositifs de pilotage de la performance ;
- ✓ Elaborer les tableaux de bord stratégiques ;
- ✓ Assurer le suivi des indicateurs de gestion ;
- ✓ Contribuer à l'évaluation des politiques publiques et à l'aide à la décision.

Cette création implique donc une modification préalable du tableau des emplois, relevant de la compétence du conseil d'administration. Il est proposé que cet emploi soit ouvert aux grades suivants :

- Attaché territorial ;
- Attaché principal territorial.

Ces évolutions visent ainsi à doter le SDIS 971 des outils méthodologiques et organisationnels nécessaires dès les premières étapes de mise en œuvre du projet d'établissement, afin de sécuriser sa conduite et de renforcer les capacités de pilotage stratégique de l'établissement.

L'ajustement d'organisation a le mérite de clarifier les responsabilités, de renforcer la lisibilité des missions confiées au GPEP, et d'améliorer le pilotage stratégique du SDIS.

Il est à souligner que la création d'emploi intervient à effectif constant dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation des services.

Enfin, les membres du Bureau sont informés que le Comité Social Territorial sera amené à donner son avis sur ce projet lors de sa réunion prévue le 16 septembre prochain en amont du présent Bureau.

III – Conclusion :

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Bureau de :

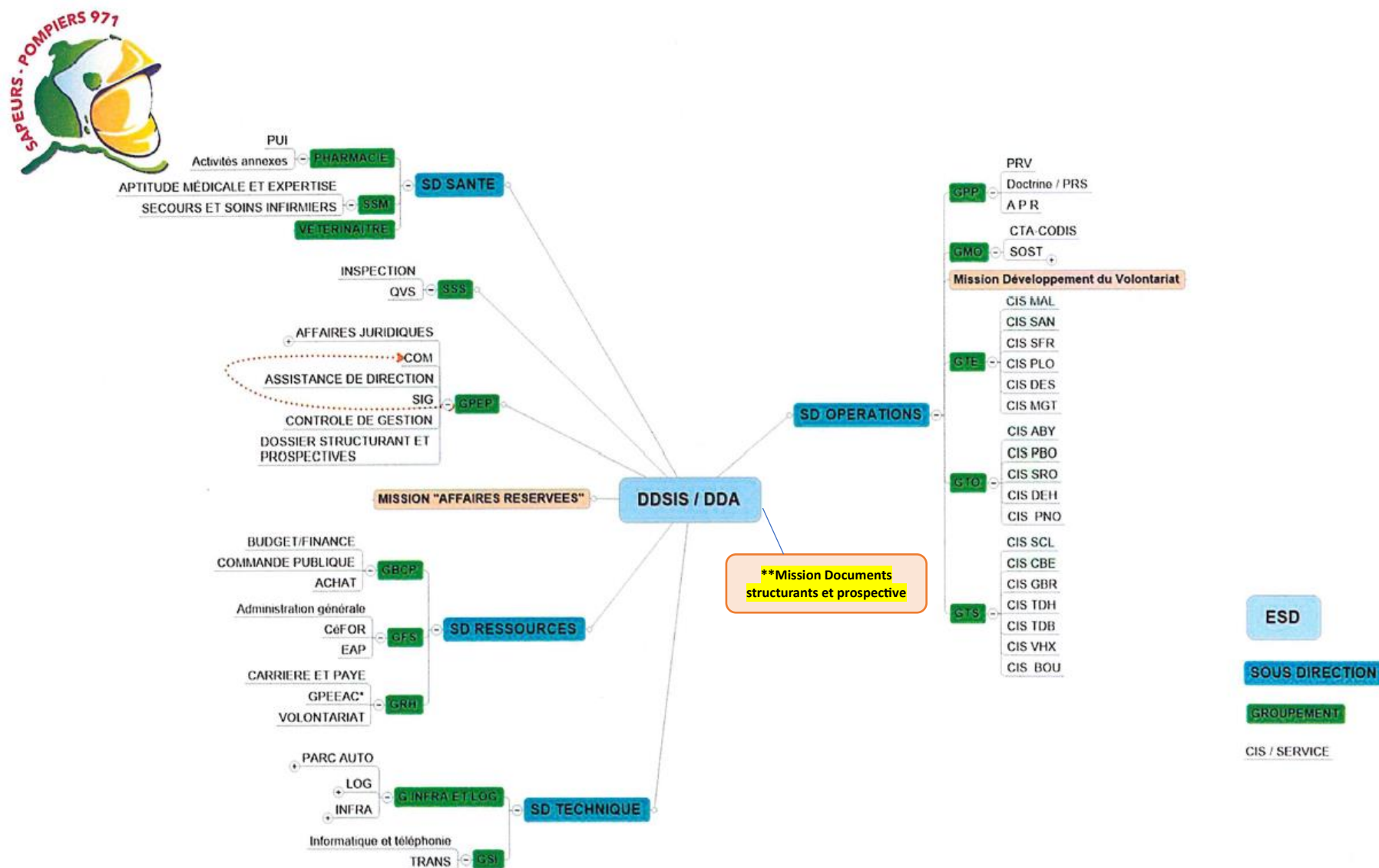
- Valider l'ajustement de l'organigramme ;

- Porter modification du tableau des emplois pour créer le poste de chef du service contrôle de gestion

Le Président du CASDIS

Henry ANGELIQUE

ANNEXE AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME



**Ajustement de l'organigramme du SIS de la Guadeloupe en maintenant, à titre transitoire, une mission des "Documents structurants et prospective" au niveau de la Direction dans les conditions exposées dans l'affaire au bureau.

Au de la Direction dans les
971-289710014-20260916-Delib261609-08-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2026